



Le juge pour enfant ne m'a pas convoqué, est ce normal?

Par alfa 56800

J'ai reçu au début du mois de juillet 2022, une décision du juge pour enfants qui me suspendait mes droits de visite et d'hébergement pour le motif suivant: j'ai demandé à mon ex l'application de mes droits de visites et d'hébergement de ma fille sur 16 lettres recommandées dont mon ex n'a jamais répondu et 9 plaintes pour non présentation d'enfant. On m'a suspendu mes droits car j'ai demandé l'application de mes droits, c'est le monde à l'envers.

Par contre mon ex n'a pas été inquiétée pour les neuf plaintes pour non présentation d'enfants qui ont été déposés par moi contre elle.

Je n'ai pas été convoqué par le juge des enfants avant qu'il prenne sa décision, je n'ai donc pas eu la possibilité de me défendre.

est ce que c'est normale que je n'ai pas été convoqué?

Merci pour vos réponses.

Par ESP

Bonsoir

Avez vous demandé à être entendu par ce juge ?

A la lecture de votre précédent sujet et de celui-ci, je ne peux que renouveler mon conseil.

Prendre un bon avocat.